

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 7 NOVEMBRE 2014



Nombre de Conseillers en exercice 11
Nombre de présents 11
Nombres de votants 11

L'an deux mille quatorze, le vendredi 7 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : BAUDIN Philippe, ALBRIEUX Alexandre, EXCOFFIER Bernard, GORIN Isabelle, BAUDIN Alexandra, DESMOUGIN Romary, BAUDIN Pascal, ICHARD Sylvain, EXCOFFIER Philippe, TALLIA Éric, FAUGERAS Marie Paule.

Date de convocation : 03/11/2014.

Isabelle GORIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les taxes (dont le montant n'est pas fixé par la Commune) vont augmenter : lutte contre la pollution et modernisation des réseaux de collecte. Il propose de ne pas augmenter le tarif de l'eau.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2015 :



11/11/14

redevance de l'eau	1.19 € HT le m3
Redevance assainissement	0.70 € HT le m3
Redevance sur le prélèvement de l'eau	0.037 € HT le m3
Lutte contre la Pollution	0.29 € HT le m3 0,27
Modernisation des Réseaux de Collecte	0.155 € HT le m3 0,15
Abonnement eau	16.77 € HT/an
Abonnement eaux usées	10.00 € HT/an
Forfait mise en service	50.00 € HT
Ouverture / fermeture de vanne	42.00 € HT
Main d'œuvre	32.50 € HT l'heure
Remplacement compteur gelé	110 € HT
Location annuelle de compteurs :	
Ø 15 mm	5.85 € HT
Ø 20 mm	6.58 € HT
Ø 25 mm	14.44 € HT
Ø 30 mm	15.00 € HT
Ø 40 mm	24.14 € HT
Ø 50 mm	38.72 € HT
Ø 60 mm	43.84 € HT
Ø 80 mm	80.00 € HT

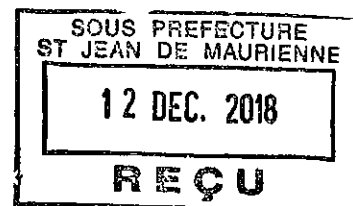
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Philippe BAUDIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 10 DECEMBRE 2018



Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	10
Nombre de votants	11

L'an deux mille dix-huit, le lundi 10 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : Philippe BAUDIN, Alexandre ALBRIEUX, Bernard EXCOFFIER, Isabelle GORIN, Alexandra BAUDIN, Sylvain ICHARD, Pascal BAUDIN, Marie Paule FAUGERAS, Éric TALLIA, Romary DESMOUGIN.

Absent ayant donné procuration : Philippe EXCOFFIER à Alexandre ALBRIEUX

Date de convocation : 03/12/2018.

Isabelle GORIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : BAISSÉ TAUX REDEVANCE POLLUTION A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la taxe lutte contre la pollution (dont le montant n'est pas fixé par la Commune) va baisser : 0.27 € /m3 au lieu de 0.29 € /m3.

Il propose de ne pas augmenter le tarif de l'eau.

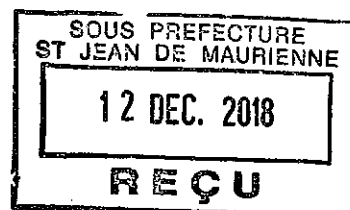
Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la redevance pollution à 0,27 € par m3 (sans augmentation du tarif global de l'eau) à compter du 1^{er} janvier 2019.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Philippe BAUDIN.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 10 DECEMBRE 2018



Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	10
Nombre de votants	11

L'an deux mille dix-huit, le lundi 10 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : Philippe BAUDIN, Alexandre ALBRIEUX, Bernard EXCOFFIER, Isabelle GORIN, Alexandra BAUDIN, Sylvain ICHARD, Pascal BAUDIN, Marie Paule FAUGERAS, Éric TALLIA, Romary DESMOUGIN.

Absent ayant donné procuration : Philippe EXCOFFIER à Alexandre ALBRIEUX

Date de convocation : 03/12/2018.

Isabelle GORIN a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : TAUX REDEVANCE POUR MODERNISATION DES EAUX DE COLLECTE A
COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la taxe pour la modernisation des eaux de collecte va baisser :

- Modernisation des eaux de collecte : 0.15 € par m3 au lieu de 0.155 € par m3.

Il propose de ne pas augmenter le tarif de l'eau.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la redevance modernisation des eaux de collecte à 0.15 € par m3 à compter du 1^{er} janvier 2019.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Philippe BAUDIN.

